

CONVOCAATION

Il est adressé le 29 Juin 2021 une convocation aux conseillers municipaux pour la réunion du 6 juillet 2021 à 21H00.

ORDRE DU JOUR

- Délibération Approbation du PLUi
- Questions et informations diverses.

Le maire,

N° 2021/026

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 6 JUILLET 2021

PRÉSENTS : MM. LECOURT Didier, BALLEREAU Éric, VILLETTE Roger, BORTOLUZZI Robin, LAMARCHE Alexandre, TRISCOS Didier, MMES ANTUNEZ Laetitia, LECOURT Valérie, MAURIN Martine.

EXCUSÉS : Mr BALLON Jean Raoul, Mr CHEVASSUT Stéphan

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Robin BORTOLUZZI

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 25 Mai 2021 est adopté à l'unanimité.

- DÉLIBÉRATION APPROBATION DU PLUi : Monsieur le maire fait état des principaux points pour la validation du PLUi dont l'approbation par le Conseil Communautaire a été faite le 3 juin 2021. Délibération adoptée à l'unanimité.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

→ **Projet pour la cantine scolaire** : Monsieur le maire fait part au Conseil municipal de la possibilité de classer la pose méridienne en accueil périscolaire, ce qui permettrait d'avoir une participation de la CAF dans le cadre de la PSO à hauteur de 0.53 € par heure et par enfant au restaurant scolaire. Cela produirait une recette provisionnelle de 12 000 € par an. La seule obligation est de respecter le taux d'encadrement du périscolaire, soit 2 personnes en supplément pour le service des repas pour un coût estimatif de 8 500 €. Ce nouveau fonctionnement améliorerait la qualité de service et l'accompagnement des enfants en difficulté sans coût supplémentaire pour la collectivité.

La mise en place pourrait se faire au 1^{er} janvier 2022 ; la décision sera prise lors d'une future réunion du Conseil Municipal.

→ **Cantine sociale** : Le dispositif mis en place depuis la rentrée 2019 évolue ! L'ASP verse depuis le 1^{er} Janvier 2021 3€ au lieu de 2€ par repas à 1€. Monsieur le maire a signé la convention de renouvellement pour 3 années consécutives.

→ **Subvention Loi Egalim** : Nous avons reçu l'accord de subvention pour l'équipement de la cantine sur le principe de la Loi Egalim pour une préparation culinaire sur des produits frais et de circuit court. DEPALIM fera son possible pour l'installation des équipements avant les vacances de la toussaint (robot coupe, plaque à induction, bain marie et meubles/bacs gastro). Le montant de la subvention est de 12 179.88 € pour une dépense totale de 13 151.88 € HT.

→ **Projet Bâtiment Photovoltaïque** : Mr le maire a pris contact avec la société AMARENCO pour la construction d'un bâtiment avec toiture photovoltaïque à côté du local commercial loué à la société SAINT ANDRÉ au LD Au claud ; la construction d'un tel bâtiment serait possible dans le cadre du PLUi car la commune a demandé le classement de la parcelle en zone UAY réservé à de l'activité commerciale et artisanale. Ce bâtiment de 560 m2 pourrait servir de rangement pour la commune et pour toutes demandes d'entreprises. Seul le terrassement serait à la charge de la commune. Nous sommes en attente du bureau d'étude de la société AMARENCO pour la faisabilité de ce projet.

→ La commune n'est pas reconnue Catastrophe naturelle.

→ Le home d'accueil au LD L'auvergne se déplace à La Réole.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 20.

Le maire

Le Conseil Municipal

Le secrétaire